# Questionnaire pour le diagnostic sur le standard des données paysages

Date de l’entretien : 04/01/2023

Personne interviewée : Florence Mottes et Marie-Lise Vautier

Organisme interviewé : DRIEAT/Service Nature et Paysage/Département Sites et Paysage

## Contexte :

Expliquer de façon succincte le contexte général :

* Atlas régional/départemental / autre
* Objectifs & contexte de ce nouvel atlas
* Degré d’avancement (fait / en cours de réalisation / en projet)
* Le degré de numérisation : qu’est-ce qui est produit sous forme numérique ?
* Toute autre information d’intérêt

La DRIEAT (via son département Sites et Paysage) doit donner son avis sur les projets d’aménagement et permis de construire pour toute demande sur des zones de paysages protégés : sites classés ou inscrits (articles L341-1 et suivants du code de l’environnement) ainsi que sur les projets soumis à évaluation environnementale qui peuvent concerner les paysages protégés et les paysages dits du quotidien.

Les paysages protégés sont les zonages définis par la loi (article L341-1 du code de l’environnement) et tout le reste est considéré comme paysage du quotidien.

Sur ces projets, la DRIEAT a un rôle d’expertise conduisant à un avis mais fait aussi de l’accompagnement, animation, elle assure le contrôle des projets et assure la police environnementale des sites.

La DRIEAT est à l’initiative du classement ou de l’inscription de nouveaux sites. La DRIEAT peut être conviée pour le suivi de PLU, de SCOT dans les zones de protection : prendre en compte la protection du paysage dans les documents d’urbanisme est un enjeu majeur.

La DRIEAT s’occupe de la protection des alignements d’arbre (avis en cas de demande d’abattage) : c’est reconnu comme des éléments de paysage à préserver.

La DRIEAT intervient aussi lors de la réalisation de nouveaux atlas départementaux de paysage :

* aide au cahier des charges et au choix du prestataire
* participation voire pilotage de la démarche : ateliers terrain, comitologie

La DRIEAT peut aussi intervenir sur les plans de paysage : c’est une démarche de projet dont le périmètre et la gouvernance sont libres et qui a pour objectif de répondre à une problématique territoriale particulière. Par exemple pour la vallée de l’Orge, comment conjuguer la préservation des milieux naturels, l’accès au public et la protection contre les inondations. Le périmètre ne correspond pas forcément à un ensemble d’UP, il peut être découpé différemment (ex : le long d’un cours d’eau).

Au niveau de l’Île-de-France, on n’a pas d’atlas régional mais tous les départements sont couverts par un atlas des paysages (ou en cours) mais tous ne disposent pas de données géographiques. Tous sont sur Internet mais ne sont pas pour autant consultables (simples images en pdf, même pas un index cliquable). Les départements 75 et 94 sont pionniers de la nouvelle génération d’atlas (mais sans répondre à la nouvelle méthodologie en cours d’élaboration).

## Besoins par rapport au standard

Le GT Paysage a identifié trois grandes catégories de besoin :

* Faciliter la production de données paysages, mutualiser les efforts de production
* Centraliser les données
* Rendre les données paysages opérationnelles (documents d’urbanisme, projets d’aménagement)

Q1 : En ce qui vous concerne, quels seraient vos besoins par rapport à ce futur standard ?

* Etes-vous concerné par les 3 objectifs mentionnés ci-dessus ? ou plus particulièrement par l’un d’eux (à détailler) ?
* Quelles conséquences possibles sur le contenu du standard ?
* Avez-vous des besoins autres que ceux listés ci-dessus ?

La DRIEAT est concernée par :

* La centralisation des données : rendre la donnée paysage accessible, l’uniformiser avoir le même type de données. L’objectif pour l’Île-de-France serait d’avoir au minimum une couverture avec les UP de tous les départements : afficher les UP, pouvoir cliquer et accéder à une fiche, pouvoir zoomer et accéder aux sous-UP s’il y en a, aux photos. On a besoin de cartes partagées sur chaque région, voire sur toute la France.
* Rendre les données opérationnelles pour pouvoir rendre nos avis. Avoir des données géographiques serait déjà un important premier pas.

## Les unités de paysage – localisation et identification

Suite à une première analyse, il apparaît que les unités de paysage (UP) sont au cœur des données paysages et qu’elles doivent porter a minima les attributs de base suivants : une géométrie, un nom et un identifiant.

Q1 : êtes-vous d’accord avec l’affirmation ci-dessus ? oui

Q2 : Selon vos critères, comment sont délimitées les unités de paysage

* un polygone avec des limites bien définies
* un polygone avec des limites plus ou moins bien définies (ex : limites franches / limites progressives)
* plusieurs polygones (ex : zones de transition)
* autre

Considérez-vous que les unités de paysage peuvent se chevaucher ?

Une indication de limite progressive aurait un intérêt. Même quand la limite est « nette » sur la carte papier, on a généralement un gros trait. Dans certains atlas, on a une notion de « limite moins marquée ».

Lors de la saisie des UP, il faut rester schématique (ex : ne pas s’appuyer sur des limites de parcelle). Pour l’exploitation, il faut limiter les échelles de visualisation (ne pas trop zoomer, ce qui n’aurait pas de sens), travailler sur la représentation graphique.

On a le même problème avec les SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) avec une représentation géographique précise pour représenter des continuités écologiques aux tracés beaucoup plus vagues. Pour l’atlas des paysages, l’enjeu est moindre car il n’y a pas d’impact réglementaire immédiat.

Inclure des zones de transition ? plutôt non, ce serait assez négatif, peu valorisant pour un paysage.

Il faut éviter les chevauchements.

Quel traitement en limite de département ?

Les atlas départementaux ne s’occupent pas des UP du département voisin (on se limite à son territoire) mais on s’inspire du département voisin, s’il a déjà un atlas.

On peut avoir besoin de faire des ensembles paysagers à partir d’UP de départements voisins.

Concernant le standard et la nouvelle méthode, ce serait intéressant d’avoir une couche de référence de limites administratives (a priori, la BD TOPO serait le meilleur candidat) pour couper les UP en limite de département : avoir une topologie propre, éviter les micro-recouvrements ou micro-chevauchements.

Q4 : faut-il d’autres informations liées à la localisation de l’UP ? (exemples : surface, périmètre, lien avec les communes concernées …)

Il faut mettre la surface et le lien avec les EPT concernés (commune, EPCI, etc) : on pourrait retrouver cette information par analyse spatiale en superposant les UP avec une couche d’unités administratives mais un lien sémantique donne un accès plus direct, on peut faire des requêtes directes (les EPT situés dans une UP donnée) ou inverse (par quelles UP une commune donnée est concernée) ; ce serait du raccourci, du travail prémâché, plus rapide. Cela contribuerait à éviter d’éventuels « oublis » de la part des communes.

Q5 : comment identifiez-vous les UP ? Donner un exemple d’identifiant.

Il faudrait au minimum, le code de la région, le code du département et le numéro de l’UP. On a besoin de faire des tris au niveau de la région.

Q6 : ces informations de base sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

Non, ces informations restent fixes entre 2 atlas.

## Les unités de paysage – information de diagnostic

Suite à une première analyse, il apparaît qu’il faut a minima fournir le lien vers la page correspondante de l’atlas mais que cela n’est pas toujours suffisant.

Q7 : à votre avis, quelle serait la meilleure solution :

* améliorer la rédaction des pages de l’atlas, faciliter sa lecture (plus claire, plus structurée)
* avoir une fiche synthétique par UP dans l’atlas
* donner des informations synthétiques en attributs des UP dans les données géomatiques
* il faut combiner les solutions ci-dessus
* le lien vers la page de l’atlas est suffisant
* autre solution

Le lien vers l’atlas est indispensable. Une fiche synthétique existe sur le 78. Il faut aussi mettre des attributs sur les UP (données géomatiques).

Q8 : quelles informations de diagnostic faudrait-il mettre en attribut des UP ?

* Q8.1 : utilisez-vous une typologie des UP ? si oui, laquelle ? Une typologie nationale serait-elle utile ? faisable ?

Une typologie nationale basique (pour permettre des statistiques nationales) et une typologie libre pour s’adapter au contexte local pourrait être une bonne solution.

On pourrait aussi envisager une classification hiérarchique mais cela impose trop de contraintes.

* Q8.2 : pratiquez-vous la qualification des UP (exemple : paysages remarquables / paysages du quotidien/ espaces dégradés) ?

Non, il ne faut pas « enfoncer » une situation déjà à problème. Dans le 78, il y a des points noirs ; cela ressort plutôt des objectifs que de la qualification des UP.

* Q8.3 : faut-il rajouter des informations factuelles de contexte (ex : population, Zmin, Z max) ?

La population risque d’être difficile à calculer. L’altitude a peu d’importance en Île-de-France (peu d’écart) mais serait peut-être d’intérêt pour les zones de montagne.

* Q8.4 : le GT a émis l’idée d’une liste de mots clés. Quelle est votre opinion à ce sujet ? Quels types d’informations devraient être portés par ces mots-clés ?

Mettre plus de détails sur la typologie, permettre une typologie multi-factorielle (ex : vallée, forêt), mettre des éléments de paysage (ex : buttes) et les caractéristiques, les singularités de l’UP (ex : Haussmann, densité d’urbanisation, périodes majeures de construction).

* Q8.5 : le GT a aussi émis l’idée d’une image représentant l’identité de chaque UP. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

C’est une demande de la ville de Paris à leur MOE. Le but est d’avoir une image communicante : communiquer visuellement l’identité de l’UP dans l’imaginaire collectif. Avoir une représentation très rapide, immédiate de l’UP.

Il peut s’agir d’un logo ou d’une iconographie : photo, tableau de peintre, dessin d’un lieu emblématique.

* Q8.6 : Avez-vous d’autres idées sur ce qu’il conviendrait de mettre dans le standard en matière d’informations de diagnostic ?

Un court texte descriptif de quelques lignes : avoir accès à la synthèse de l’information. Même si c’est redondant avec l’atlas, cela gagne du temps et ça aide au traitement des données.

Q9 : les informations de diagnostic sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

Il n’y a pas ou très peu d’évolution. Une mise à jour lors de la réfection de l’atlas est suffisante.

## Les échelles de la connaissance des paysages

Q10 : Utilisez-vous des sous-unités paysagères ? Si oui, expliquez pourquoi. Quelles informations sont portées par ces sous-unités ? Ce sont les mêmes que celles des unités paysagères ?

Q11 : Utilisez-vous des regroupements d’entités paysagères ? Si oui, expliquez pourquoi. Quels sont les principes de regroupement ? Comment sont nommés ces regroupements ? Quelles informations sont portées par ces regroupements ? Sont-ce les mêmes que celles des unités paysagères ?

Q12 : les informations sur ces entités paysagères (autres que les UP) sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ?

C’est très hétérogène sur la région Ile-de-France : certains départements utilisent des unités et des sous-unités  alors que d’autres utilisent des unités et des ensembles de paysages.

- Essonne : 36 UP, 7 grands ensembles

- Yvelines : 23 UP et 6 ensembles

- 95 : 6 UP, 26 sous-unités

- 77 : 79 UP, 35 ensembles

Côté DRIEAT, on apprécie de l’information hiérarchisée : avoir un petit nombre d’UP (une dizaine) par département et éventuellement des sous-UP est plus facile qu’un grand nombre d’UP.

Les termes « UP » et « grand ensemble » n’ont pas été choisis au hasard :

* Les UP ont plus de cohérence paysagère que les grands ensembles
* Les grands ensembles peuvent être inter-départementaux, voire régionaux. On note toutefois qu’ils ont été utilisés à une échelle infra-départementale pour le 78 et le 91, probablement de façon similaire aux unités de paysage des autres départements de l’Île-de-France. Ce point pose question en termes de terminologie et des échelles (point à clarifier dans le cadre du GT Méthodologie).

Il faut rester souple pour s’adapter à chaque département.

Il faut prévoir les liens entre UP et sous-UP et entre UP et grand ensemble. Il faut à peu près les mêmes informations sur ces 3 niveaux, à part la liste des communes pour les grands ensembles.

Les PNR ont tendance à travailler sur le paysage à leur échelle et peuvent être producteurs d’atlas du paysage (ex : atlas paysager des communes du Gâtinais).

## Les dynamiques

Q13 : Quels sont les objets portant des informations de dynamique ? seulement les UP ou autres ?

Ce sont surtout les UP ou les sous-UP. Cela peut porter aussi sur des zones plus petites (ZAC).

Q14 : Avez-vous une typologie des dynamiques possibles ? quelles sont les dynamiques les plus fréquentes sur votre territoire ? Une liste nationale des dynamiques possibles serait-elle utile ? faisable ?

Ce n’est pas très formalisé. L’Île-de-France a peu d’expériences sur les dynamiques et les enjeux. Il peut y avoir plusieurs dynamiques sur une UP. L’Ile-de-France est surtout concernée par des phénomènes d’urbanisation et de déprise agricole (ensauvagement puis urbanisation).

Il existe des dynamiques différentes selon l’échelle départementale ou régionale.

On a des données via l’IPR (Institut Paris Région – ex IAURIF) avec plein de cartographies différentes mais pas forcément axées « paysage ».

Q15 : les informations sur les dynamiques sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail (exemple : comment pensez-vous les mettre à jour ?)

Les dynamiques peuvent évoluer.

## Les enjeux et recommandations

Q16 : Quels sont les objets portant des informations d’enjeux ? seulement les UP ou autres ?

Q17 : Avez-vous une typologie des enjeux possibles ? quels sont les enjeux les plus fréquents sur votre territoire ? Une liste nationale des enjeux possibles serait-elle utile ? faisable ?

Q18 : les informations sur les enjeux sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail.

Q19 : faut-il mettre dans les données géomatiques du paysage les recommandations plus détaillées qu’il peut y avoir dans l’atlas ?

Sur l’Essonne, il y a des enjeux de protection et de préservation.

Il existe aussi des choses sur les Yvelines avec une typologie à 3 niveaux :

* Protection – préservation
* Valorisation – création
* Réhabilitation – requalification

Il y a une carte des enjeux, avec des zones spécifiques : petits villages, ZAC, grands axes. Il n’y a pas de lien entre les enjeux et l’UP.

Plus généralement, nos principales préoccupations portent sur la préservation des cônes de points de vue (actions d’ouverture) et la préservation de l’horizon naturel (éviter d’obstruer la vue et éviter donc les constructions sur les crêtes et coteaux boisés).

On a besoin d’enjeux et de recommandations à différentes échelles (proximité – département – région). La localisation des enjeux présente un intérêt pour le standard.

## Les perceptions

Les perceptions sont des données créées spécifiquement en vue des atlas de paysages.

Q20 : à quoi ressemblent vos données sur les perceptions ?

* Sur quel objet (UP, autre) portent-elles ?
* Quel est leur format (texte de synthèse, témoignages, …) ? leur contenu le plus fréquent ?

Q 21 : à votre avis, les données sur les perceptions doivent-elles faire partie du standard Paysages ?

Q22 : les informations sur les perceptions sont-elles susceptibles d’évoluer pendant la durée de validité de l’atlas ? Si oui, expliquez plus en détail.

Les perceptions sont récoltées par les CAUE via des ateliers, des balades, des arpentages, des interviews, des ateliers. Cela peut être retranscrit via des textes et/ou des photos. On demande aussi une carte sensible mais c’est assez récent. Cette carte sensible peut être une carte figurative, genre dessin d’enfant ou une vraie carte avec mise en valeur de certaines caractéristiques ou une vue en perspective … Elle peut être schématique ou artistique.

Ce serait difficile de mettre les perceptions dans les données géomatiques ; par contre, on pourrait mettre la carte sensible en attribut de l’UP (image donnant une vue synthétique).

## Les éléments du paysage

La méthode de 2015 distingue les éléments de paysage dits « ponctuels » (et souvent uniques) et les éléments de paysage qui participent aux structures paysagères.

Q23 : avez-vous des données sur les éléments de paysage ? lesquelles ? comment sont-elles structurées ?

* Q 23.1 Quels éléments de paysage sont saisis dans votre base de données ? Faites-vous la différence entre éléments ponctuels et structures paysagères ?
* Q23.2 Quelles sources de données utilisez-vous pour collecter les éléments de paysage ?
* Q23.3 Comment sont saisies les structures paysagères :
  + Zonage (ex : zone de bocage)
  + Saisie individuelle (ex : haies, arbres …)
  + Un mélange des deux selon les cas
  + Elles ne sont pas saisies du tout
* Q23.4 Quels sont les attributs portés par ces éléments de paysage (ex : nom, nature, date de dernière observation, autre) ?
* Q23.5 Une typologie nationale des éléments de paysage serait-elle faisable ? utile ?

Q24 : il y a de nombreux éléments de paysages qui de plus, sont fortement susceptibles d’évoluer durant la période de validité de l’atlas. Quel est votre avis à ce sujet :

* les données sur les éléments de paysage sont trop difficiles à produire et à maintenir de façon exhaustive; il ne faut pas les inclure dans le standard
* les données sur les éléments de paysage sont des informations utiles même si elles sont de qualité imparfaite ; il faut les inclure dans le standard, de façon optionnelle, en prévoyant de documenter cette qualité (ex : date de dernière observation)
* les données sur les éléments de paysage sont des informations indispensables ; il faut les inclure dans le standard de façon obligatoire et faire les efforts nécessaires pour assurer la qualité des données (ex : recours à la saisie collaborative)
* autre

Les éléments de paysage sont sur les cartes de l’atlas Paysages des Yvelines. C’est représenté et ça le sera de plus en plus. Les éléments de paysage apparaissent sur une carte des enjeux. La légende des éléments de paysage est (en gros) la suivante :

* paysages habités :
  + entrée ou traversée de ville ou de village
  + villes, village, quartier
  + site bâti
  + limite urbaine
  + coteau/crête urbanisée
* paysage des activités :
  + équipement industriel
  + site d’énergie nouvelle
  + front bâti
  + réseau aérien
  + autre site d’activité
* paysage des mobilités
  + route pittoresque
  + route plantée d’arbre
  + projet d’infrastructure
  + itinéraire à valoriser ou à réhabiliter
* paysages agricoles :
  + ensemble bâti agricole
  + paysage agricole de grande culture
  + paysage agricole remarquable ou de qualité
* paysages naturels et patrimoine culturel
  + crête et coteau boisé
  + point de vue
  + forêt
  + bord de l’eau
  + coupure d’urbanisation
  + tracé historique
  + patrimoine construit (hors urbain)

Globalement, il faut à minimum les bâtiments remarquables, les alignements d’arbres, les points de vue et les points hauts, les crêtes boisées, les tracés historiques (allées royales, voies romaines), les fronts urbains (là où la ville s’arrête), les fleuves.

Dans l’atlas des Yvelines, les éléments de paysage portent un enjeu (protection / valorisation / réhabilitation) et peut-être un état (bon / moyen / dégradé). Il vaut mieux mettre l’enjeu éventuel que l’état.

Une typologie nationale pourrait aider mais on est parti pour des années de standardisation ! Il faut aller vers quelque chose de commun mais rester adaptable. Plus généralement, les éléments de paysage seraient à inclure dans le standard de façon optionnelle.

Concernant la source des données, on peut trouver des choses dans les PLU (éléments de paysage et de patrimoine à protéger – L151-19 et L151-23 du code de l’urbanisme).

## Les photographies et autres images

Les autres images peuvent être par exemple des images scannées et géo-localisées de tableaux de paysages. Il ne s’agit pas des représentations cartographiques de l’unité paysagère (bloc diagramme, plan coupé, etc).

Le bloc-diagramme n’est pas à mettre dans les données géomatiques mais il faut le lien : c’est indispensable et ça suffit.

Q25 : De quelles données disposez-vous dans ce domaine ?

* nature (photos / images)
* format (TIF ? JPEG ? …)
* typologie (laquelle ?)
* période couverte par ces données, fréquence de renouvellement ?
* métadonnées (date, localisation, titre/ légende, autre) ?
* nombre de données (nombre total, nombre moyen / UP)
* aucune

Q26 : Comment sont collectées les photographies ? Avez-vous des contraintes de qualité ? Lesquelles ? Disposez-vous d’UN OPP (Observatoire Photographique du Paysage) ?

Q27 : Comment pourraient être utilisées ces photos (ou images) dans le cadre du standard Paysages ?

* Etre associées aux unités paysagères pour fournir une représentation sensible du paysage ?
* Illustrer des secteurs à enjeux ?
* Permettre le calcul d’indicateurs ? de quel type ?
* Autre

Faudrait-il utiliser l’ensemble des photos disponibles ou seulement une sélection. Selon quels critères ?

Concernant les photos, il faut laisser le format libre. On peut les associer en attributs des UP et des secteurs à enjeux. Il faut les sélectionner sur des critères d’illustrativité, choisir par exemple celles qui représentent le mieux l’identité de l’Unité Paysagère. Il faudrait un petit nombre de photos ou cartes postales (ex : 5 photos maximum) : il ne faut pas en mettre trop pour éviter les problèmes de volume de données et surtout, ça risquerait de devenir illisible. En majorité, il faudrait prendre des photos correspondant à la période où l’atlas a été réalisé mais il ne faut pas fermer la porte à d’autres supports (cartes postales anciennes ou illustrations historiques).

Il faudrait mettre les photos avec un titre, la date et le copyright mais pas forcément de localisation.

## Autres

Q28 : A votre avis, quelles autres informations devraient être incluses dans le standard sur les données paysage ?

On peut mettre d’autres liens : vers les OPP (sur les grands ensembles), vers les PNR, etc.

Q29 : Avez-vous d’autres remarques à faire concernant le futur standard sur les données paysage ?